



# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 Février 2019 (Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-neuf, le 5 Février à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 Janvier, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Le Maire

## Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. FAGONT - M. FLOQUET - Mme SIMÉON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON – Mme MATHEY - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT

## Excusée ayant donné procuration :

|               |   |              |
|---------------|---|--------------|
| Mme BALICHARD | à | Mme MATHEY   |
| Mme SOARÈS    | à | Mme BEURIOT  |
| Mme ALAPETITE | à | Mme CHETTOUH |
| M. MARTINEZ   | à | Mme MANDON   |
| M. THABEAU    | à | M. FAGONT    |
| M. PRADIER    | à | M. ESPINASSE |
| M. BERNARD    | à | M. LAVILLE   |

Excusée : Mme GUILLEMAT

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Envoyée aux élus le :    | 29 Janvier 2019 |
| Affichée en Mairie le :  | 29 Janvier 2019 |
| Envoyée à la Presse le : | 29 Janvier 2019 |

Ouverture de la séance : 20h05

M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Janvier 2019 qui est adopté à l'unanimité

## **FINANCES**

### **• Rapport d'Orientation Budgétaire - R.O.B. 2019**

Mme SIMÉON rappelle que la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire est une obligation réglementaire. Au-delà de cette obligation, c'est un moment privilégié de présentation et d'échanges sur les orientations financières des Elus.

Elle donne les grandes lignes du contexte international, européen et national, et fait focus sur la situation communale, en intégrant les dernières informations reçues de la Métropole quant à la modification du montant prévu des travaux voiries, et rappelle les orientations en termes de niveau d'autofinancement proposées.

Un débat s'engage entre les Elus sur les modalités budgétaires de prise en compte ces nouveaux éléments, et sur les relations financières, et plus largement de travail, entre la Commune et la Métropole.

En clôture du débat, le Conseil Municipal prend acte de ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

*Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 5 Février 2019*

## **SERVICES TECHNIQUES – JARDINS COMMUNAUX**

- **Tarifs des jardins municipaux: Annulation et remplacement de la délibération précédente**

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 27 Janvier 2019 a voté la mise à jour des tarifs des jardins municipaux. La délibération prise comportait deux erreurs. Il propose de l'annuler et de la remplacer par une nouvelle délibération corrigée, qu'il présente.

Vote : Unanimité

## **PÔLE ENFANCE**

- **Avenant n° 1 au lot n° 02 Fondations Spéciales**

Mme SIMÉON explique qu'une modification de matériaux pour le lot 02 du marché entraîne une moins-value de 800 euros HT (960 TTC). Il est proposé de valider l'avenant correspondant.

Vote : Unanimité

## **URBANISME**

- **Convention avec le SMAF**

Mme MANDON expose que l'Établissement Public Foncier Syndicat Mixte Actions Foncières Auvergne propose de mettre en place une convention cadre pour privilégier la politique foncière communale sur le long terme, mieux anticiper les budgets et profiter du taux 0 % (au lieu de 1,5% sans convention) avec intégration de toutes les parcelles déjà portées.

Vote : Unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h50